

Département de l'ESSONNE (91)

COMMUNE DE
ATHIS-MONS



Ville d'Athis-Mons

Révision du

PLAN LOCAL D'URBANISME
ARRÊT DU PROJET

3. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de
l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly
Seine Bièvre en date du 27 juin 2017

Le Président,

Sommaire

1. La zone d'activités des bords de Seine.....	3
2. Seine Aval	5

1. La zone d'activités des bords de Seine

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) porte sur un secteur de renouvellement urbain situé le long des bords de Seine.

En accord avec les orientations de préservation des bords de Seine, des continuités écologiques, et des espaces verts sur le territoire, ce projet a pour objectif de permettre la réappropriation de ce secteur par les athégiens. Il répond également aux orientations de soutien de l'économie communale à travers la création d'un nouveau secteur d'activités tourné vers les loisirs. Enfin, il permet la mise en place de circulations douces pour améliorer les connections entre les différents quartiers de la commune.

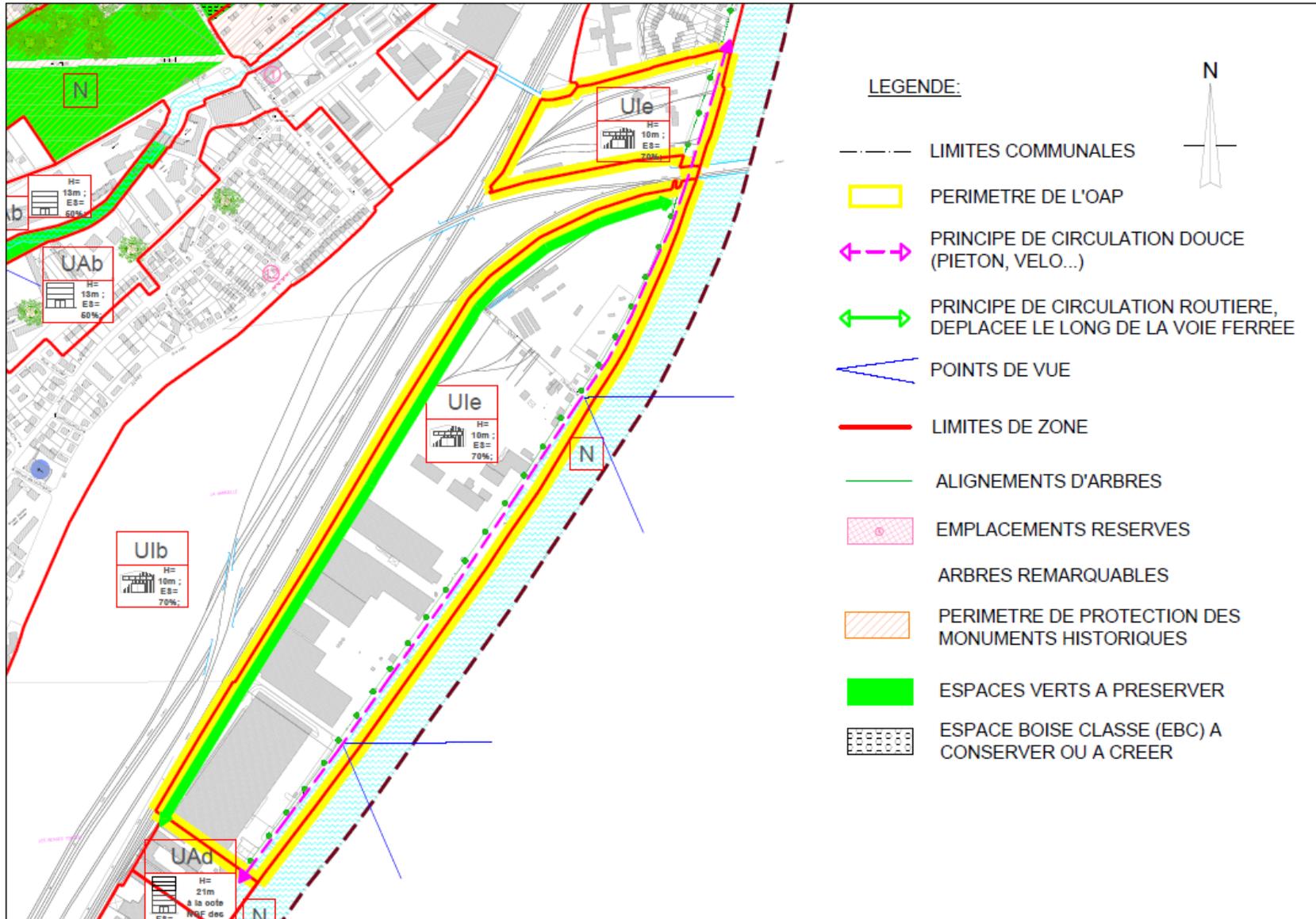
Le secteur des bords de Seine concerné par la présente OAP est actuellement occupé par des activités dont certaines sont polluantes et plusieurs hangars sont dégradés.

La présente OAP permettra de réduire les sources de pollution en incitant le remplacement des activités existantes par des activités non polluantes : bureaux, services, équipements et espaces de loisirs.

La présente OAP prévoit un prolongement de la continuité écologique que constituent la Seine et ses abords. Pour cela, les nouveaux aménagements devront accueillir des espaces verts.

Afin d'affirmer la volonté de protection de ces espaces vis-à-vis des nuisances, le déplacement des voies de circulation routière le long des voies ferrées permettra de laisser les bords de Seine uniquement accessibles aux circulations douces (voie piétonnes, vélo, etc).

Le renouvellement des bords de Seine permettra d'améliorer la qualité du cadre de vie avec de nouveaux espaces verts donnant sur la Seine.



2. Seine Aval

L'aménagement des bords de Seine porte sur la commune d'Athis-Mons et de Juvisy-sur-Orge.

La présente orientation d'aménagement et de programmation s'applique sur la commune d'Athis-Mons.

Cet aménagement permet la création de logements à proximité de la gare de Juvisy-sur-Orge.

Afin de favoriser les déplacements alternatifs aux véhicules particuliers des voies de déplacements doux devront être aménagées.

La desserte interne du site devra être assurée par des voies routières appropriées.

Le site bénéficie de la qualité paysagère des bords de Seine. Celle-ci doit être mise en valeur. Un espace public devra donc être créé. Il devra être ouvert sur la Seine.

Orientations d'Aménagement et de Programmation ZAC Seine Aval

